

REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

***RAPPORT FINANCIER DES
ENTREPRISES EN PORTEFEUILLE***

NOVEMBRE 2017

ACRONYMES

BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
CKRY	Conakry
DIECKE	Sous-Préfecture de Yomou
DNPEIP	Direction Nationale du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés
EPIC	Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
MA	Ministère de l'Agriculture
MC	Ministère de la Communication
MCCE	Ministère du Commerce
MEH	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MIPMEPSP	Ministère de l'Industrie, des PME et de la Promotion du Secteur Privé
MPTEN	Ministère des Postes, Télécommunications et de l'Economie Numérique
MPEM	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime
MT	Ministère des Transports
MTHA	Ministère du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Artisanat
MTP	Ministère des Travaux Publics
MVAT	Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire
MS	Ministère de la Santé
NIANDAN	Sous-préfecture de Kouroussa
PRG	Présidence de la République
SA	Société Anonyme
SAPP	Société à Participation Publique
SM	Société Mixte
TOUGUE	Préfecture de la Moyenne Guinée

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis 2015, la République de Guinée a entamé la rénovation du cadre législatif et réglementaire des Organismes publics (Sociétés et établissements publics) pour compléter les dispositions prévues par la loi organique relative aux lois de finances (LORF) et corriger les dysfonctionnements constatés dans leur gouvernance. La Loi L/2016/075/AN portant Gouvernance Financière des Sociétés et Etablissements publics en République de Guinée a été adoptée et promulguée le 30 décembre 2016. Cette Loi fixe un certain nombre d'obligations à l'Etat et aux Entreprises concernées.

Dans ce contexte, le Ministère de l'Economie et des Finances conformément aux articles 56 et 57 a élaboré un rapport sur la situation financière, juridique et sociale des entreprises en portefeuille.

L'objectif est de permettre aux décideurs (tutelle technique et financière) d'une part, et au législateur (Assemblée Nationale) d'autre part, de comprendre aussi bien la gouvernance des sociétés que leur situation sociale, économique et financière, à travers les informations collectées en vue de manière ultime d'en améliorer la supervision pour une soutenabilité accrue des finances publiques.

Le périmètre de ces organismes couvre des entités constituées d'Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), de sociétés publiques (SP), de sociétés mixtes (SM) et de sociétés à participation publique (SAPP), tous évoluant dans un environnement et des secteurs d'activités divers.

Parmi ces entités six (6) sont à l'arrêt, certaines sont en faible activité, d'autres encore fonctionnent avec des difficultés financières notoires. Le quatrième groupe concerne les fleurons, celles qui ont une bonne santé financière et génèrent beaucoup de ressources financières. Cette catégorie d'organismes payent régulièrement les dividendes à l'Etat, les cotisations sociales et patronales, remboursent les prêts rétrocédés à échéance et sont à jour avec l'administration fiscale.

Pour parvenir à cette analyse, en conformité avec les dispositions de la loi sur la gouvernance financière des organismes publics, le Ministère de l'Economie et des Finances a entrepris les actions suivantes :

- Recensement des organismes publics ;
- Envoi des courriers demandant la communication des états financiers en rappelant les délais et le questionnaire joint ;
- Collecte des documents auprès des entreprises ;
- Institution de rencontres bi-annuelles entre le ministère de l'économie et des finances et les entreprises publiques, mixtes et EPIC;
- Communiqué radio diffusé invitant les entreprises en retard à déposer les états financiers sous peine de recours aux moyens légaux.

Le recensement a été mené en relation avec le Ministre du Budget et les Ministères sectoriels, et s'est basé sur la collecte des textes juridiques et réglementaires des organismes. Ainsi, une situation de l'ensemble des entreprises publiques et à participation publique a été réalisée à travers un recensement complet qui a permis d'identifier les sociétés et établissements publics :

- **Les Etablissements publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) :** ils sont au nombre de huit (08) évoluant dans les secteurs des transports, du tourisme, de l'habitat, de la santé et de l'industrie.
- **Les Sociétés publiques (SP) :** au nombre de treize (13) constituées d'Entreprises publiques dont le capital est détenu à 100% par l'Etat. Elles évoluent dans les secteurs de l'hydraulique et de l'énergie, des mines, des télécommunications, des transports, de l'Agriculture et de l'Habitat.
- **Les sociétés mixtes (SM) :** au nombre de sept (07) sont celles dont le capital est détenu au moins à 50% par l'Etat. Elles évoluent dans les secteurs de l'Agriculture, des mines, des transports, des télécommunications et de l'habitat.
- **Les sociétés à participation publique (SAPP) :** ce sont celles dans lesquelles l'Etat a une participation minoritaire parfois, moins de la minorité de blocage. Elles sont au nombre de vingt-trois (23) évoluant dans les secteurs des banques, assurances, du commerce, de l'industrie, des mines, du tourisme, des transports, des télécommunications et de la pêche.

La gouvernance générale des entreprises a été également évaluée : cadre législatif et réglementaire, qualité de la gouvernance, les organes délibérants (existence des Conseils d'administration, des Commissaires aux comptes, des statuts, respect des textes, régularité de la production des états financiers, rapport de gestion, etc.).

Ainsi, ce premier résultat permet de confirmer le potentiel important des sociétés en portefeuille évoluant dans tous les secteurs clés de l'économie guinéenne et les faiblesses à corriger pour leur meilleure performance.

Si plusieurs entreprises participent considérablement au budget de l'Etat et disposent de tous les organes de gestion, certaines ne disposent pas de tous ces organes, c'est le cas de la SEG, de SNCFG, de SOGUIPAH, de l'ONT; d'autres méritent une attention particulière : Crédit rural de Guinée, SGHI,....

En 2017, le montant des dividendes perçus par le trésor public au compte de l'exercice 2016 s'est chiffré à GNF 95 800 339 967, ce montant représente 0,169% du PIB. D'autres paiements sont attendus à fin décembre 2017.

Il conviendrait de noter que les entreprises du secteur minier au nombre de neuf (09) sont suivies par la Société Guinéenne du Patrimoine minier (SOGUIPAMI). Elles ne figurent pas dans cette analyse.

2. RESULTAT DE L'ANALYSE

L'analyse porte sur :

- ✓ le statut juridique,
- ✓ le capital social et le niveau de participation de l'Etat,
- ✓ les tutelles technique et financière,
- ✓ la mission et le domaine d'activité et/ou d'intervention,
- ✓ le chiffre d'affaires,
- ✓ le compte de résultat (les charges et les produits, bénéfice ou pertes),
- ✓ les dividendes versés à l'Etat (au Trésor public)

Cette analyse fait ressortir également les impôts et taxes payés et/ou dus à l'administration fiscale, à la caisse nationale de sécurité sociale, à l'ONFPP, etc.

La liste de ces organismes publics, le niveau de participation de l'Etat au capital, le statut juridique, les Ministères de tutelle technique et financière, le secteur d'activité et la localisation géographique figurent dans un tableau détaillé joint en annexe.

Les résultats de l'analyse des documents financiers de ces 28 sociétés se résument comme suit :

2.1. SOCIÉTÉS DÉTENUES A 100% PAR L'ÉTAT

ELECTRICITE DE GUINEE (EDG)

EDG est une société publique (100% Etat). Elle assure une mission de service public, elle est chargée de la production, du transport et de la distribution du courant électrique sur l'ensemble du territoire national. Sa tutelle technique est assurée le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique.

Elle dispose d'un capital social de **261 090 000 000 GNF** et est gérée à travers :

- un contrat de gestion d'une durée de 4 ans, signé en juin 2015 avec le groupement Véolia Africa-Seureka, et
- un contrat de performance signé entre EDG et l'Etat

EDG emploie 1 602 travailleurs permanents toutes catégories, et paye des salaires et charges sur salaires annuelles de : 119 396 819 564 GNF. Ces effectifs sont repartis en :

- cadres supérieurs et techniciens supérieurs 381,
- techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés 755,
- employés (manœuvres, ouvriers et apprentis) 466

Elle est dirigée par un Administrateur Général désigné par le groupement, le contrôle de sa gestion est réalisé par un Comité de suivi mis en place par l'Etat, assisté par un Auditeur des contrats recruté.

Les états financiers de 2016 soumis à notre analyse **ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes : Auditeurs Associés en Afrique**

De l'analyse de ces états financiers, il ressort les observations et commentaires ci-après :

EDG a réalisé respectivement des chiffres d'affaires de : 717 155 984 450 GNF en 2016 et 716 986 976 619 GNF en 2015.

- Le premier constat est qu'en 2016, la société a enregistré un résultat net négatif de **(- 1 130 697 114 070 GNF)**.

la dégradation du résultat net serait la conséquence de la prise en compte des coûts de fournitures d'énergie de la centrale KALETA, ainsi que du coût des combustibles des IPP. Entre le prix de vente du kWh, et le coût de revient du kWh.

Cette situation négative est probablement due à la variation très marquée de certains indicateurs de gestion dont entres autres :

Les charges :

- Autres achats qui ont considérablement augmenté par rapport à 2015. Ils sont passés de 493 025 636 872 GNF en 2015 à 1 849 125 965 242 GNF, soit 275% d'augmentation. Cette augmentation est dû à la charge variable d'achat d'énergie suivant les contrats de location de la puissance passés entre l'Etat et le Groupe Aggreko en septembre 2013, le Groupe ISTITHMAR-AON et la Société K-ENERGIE en juillet 2015, ainsi que la fourniture d'énergie de la centrale Kaléta de mai 2015 au 31 décembre 2016.
- Les charges du personnel sont passées de 110 301 238 685 GNF en 2015 à 119 396 819 564 GNF, soit 8% en un exercice.
- Dotations aux amortissements et provisions ont augmenté au niveau des activités financières de 84 271 698 643 GNF en 2015 à 255 666 678 373 GNF, soit une augmentation exponentielle de 203%. Elles sont constituées des dotations pour pertes de change suite à la réévaluation des dettes et emprunts en monnaie étrangère au 31 décembre 2016.
- Les dettes fournisseurs passent de 424 952 080 858 GNF en 2015 à 1 995 517 807 571 GNF en 2016, soit une augmentation de 370%. Cette

hausse de dettes fournisseurs est essentiellement due à la prise de la dette issue de la production d'énergie de Kaléta et les IPP.

- Les dettes sociales se sont accrues de 42,43% pour passer de 11 162 603 338 GNF à 27 619 771 776 GNF en 2016. L'augmentation de ce poste est due au paiement de prime de treizième mois de 2016 sur 2017.
- Les dettes fiscales s'accroissent et atteignent 670 431 282 806 GNF en 2016 contre 594 599 399 895 GNF en 2015, soit une différence soit 13%.

Les produits :

- Travaux, services vendus sont passés de 524 839 142 145GNF en 2015 à 684 243 485 011GNF, soit une faible progression. Cela dénote qu'il n'y a pas eu une vente substantielle pour l'année 2016.
- Produits accessoires ont baissé de 192 147 834 474GNF en 2015 à 32 912 499 439 GNF pour l'année 2016, soit une baisse extraordinaire de 82,87%. Cette baisse est liée aux réajustements des soldes des clients aux données commerciales en fin d'exercice.
- Autres produits, ont baissé de 94 326 674 310 GNF en 2015 à 2 348 142 111 GNF pour 2016, soit une baisse vertigineuse de 98 %.
- Les reprises sur provisions financières sont passées de 113 583 400 328 GNF en 2015 à 254 700 517 040 GNF en 2016 soit 124% et la reprise sur provisions n'a été que de 15 179 246 956 GNF.
- Les subventions d'exploitation sont passées de 624 533 077 000 GNF en 2015 à 473 199 996 000 GNF en 2016, soit une baisse de 24%. Cette situation demeure préoccupante eu égard au souci de la réduction du poids des entreprises publiques sur le Budget national.

La situation nette :

De la comparaison des charges aux produits d'exploitation, il se dégage une différence négative de – 1 130 697 114 070 GNF. En tout état de cause, la Société d'électricité de Guinée (EDG) a accusé une perte nette en 2016 contre un bénéfice déclaré de 11 332 149 541 GNF l'année précédente.

La société a, par ailleurs, eu à contracter plusieurs emprunts antérieurs à la prise de service de l'opérateur Veolia avec la garantie de l'Etat, ce sont :

- **Emprunt Futurelec :**

Emprunt contracté pour l'acquisition des pièces de rechange, les entretiens et réparations des groupes électrogènes de la centrale de TIMBO (Composante A) ainsi que pour l'achat de transformateurs et véhicules utilitaires (composante B). Cet emprunt est remboursable sur deux ans pour un taux de 15% l'an. Le montant de l'emprunt est de 6 026 735 337 GNF et le solde au 31 décembre 2016 hors les intérêts est de 4 845 339 227 GNF.

- **Emprunt AFD :**

Le montant total de la dette s'élève à 17 176 511, 00 euros remboursable en 21 échéances semestrielles de 840 149,00 euros en principal échelonnées du 31 octobre 2020 au 31 octobre 2030 auquel s'ajoutent les intérêts au taux de 2% remboursable à compter du 30 avril 2017.

- **Emprunt BID (Leasing TOMBO V)**

Cet emprunt concerne le financement des phases 1 et 2 des trois (3) groupes (10,8 MW x 3) de la centrale TOMBO V pour un montant de 21 997 600 euros.

- **Emprunt BIDC (Groupes capitales régionales)**

Cet emprunt contracté pour l'acquisition de 35 MW pour les capitales régionales pour un montant de 442 212,00 à un taux de 6% l'an est remboursable sur 13 ans après un délai de grâce de deux (2) ans commençant à courir à partir de la date de signature de l'accord en raison de vingt-six (26) semestrialités égales et consécutives.

- **Emprunt Eximbank**

Cet emprunt d'un montant de 335 000 000 USD signé entre l'Etat et EDG avait servi à financer le projet d'aménagement hydroélectrique de Kaléta sur la base d'une convention de prêt signé entre la Guinée et Eximbank de Chine.

L'Analyse a permis, de constater que cet emprunt ne figure pas dans les comptes de l'EDG au 31 décembre 2016 et la contrepartie de rétrocession n'y figure pas non plus.

Le montant total de ces créances est de :

- FUTURLEC	6 026 735 337 GNF,
- AFD	17 176 511, 00 euro,
- BID	21 997 600 euro,
- BIDC	442 212,00 euro.
- Sous total	39 616 323 EUROS
- EXIMBANK	335 000 000 USD.

EDG est en phase de redressement, le premier plan de redressement interne de la société a été réellement approuvé par le comité de suivi et l'Etat (Ministres en charges de l'Energie et des Finances).

Société des Eaux de Guinée (SEG SA)

La Société des Eaux de Guinée (SEG SA) est une société publique 100% Etat. Elle assure une mission de service public, elle s'occupe de la production, du transport et de la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire national de la République de Guinée. Sa tutelle technique est le Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie.

Son siège est fixé au quartier Almamyra commune de Kaloum, Conakry. La SEG n'a pas de Conseil d'administration, mais en application des dispositions de la Loi 075, des formalités sont engagées par la tutelle technique pour la mise en place de ce conseil.

Elle dispose d'un capital social initialement constitué d'apports en numéraires de 60 millions de GNF libérés en septembre 2005. Ce capital a été ajusté d'une augmentation par des apports en nature d'un montant évalué à 84 036 937 042 GNF conformément à l'arrêté conjoint du Ministre de tutelle technique et du Ministre en charge des finances.

Le bilan d'ouverture a été validé en décembre 2007 par le Ministre des finances et reporté dans la situation financière de la SEG au 31/12/2010.

Avec le report de ce bilan d'ouverture et le reclassement des emprunts dans le capital pour une valeur de 96 575 956 843 GNF, le capital de la société est passé à 217 243 906 540 GNF.

La SEG SA a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de GNF 179 800 289 837 et un bénéfice net de 10 154 532 697 GNF conformément au rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers certifiés au 31/12/2016, contre 24 549 219 832 GNF en 2015, soit une baisse de : 58,63%.

Les effectifs du personnel sont de 813 travailleurs au 31/12/2016, elle a payé en salaires et charges sur salaires au compte de l'exercice écoulé un montant de GNF 39 391 965 744.

La SEG a bénéficié de la part de l'Etat d'une subvention de GNF 52 850 169 354 et d'un fonds d'aide des Organismes internationaux de GNF 17 260 670 718.

S'agissant du service de la dette, l'Etat s'est engagé à travers l'arrêté portant approbation du bilan d'ouverture de la SEG le 1^{er} janvier 2002, à prendre en charge la totalité du service de la dette relatif aux prêts rétrocédés.

Société Navale Guinéenne (SNG)

La Société Navale Guinéenne est une société publique dont le capital social de 250 000 000 GNF est détenu à 100% par l'Etat, sa tutelle technique est le Ministère des Transports.

Elle a pour missions principales l'exploitation des droits de trafic maritime de la Guinée, le transport de toutes les cargaisons y compris celui des passagers en provenance ou à destination de la Guinée suivant les droits reconnus à cet effet à l'armement national.

En 2016, la SNG a enregistré un résultat net positif de 6 791 516 105 GNF contre 3 541 100 350GNF en 2015, presque le double de l'année précédente, 98,03%.

Ce résultat progressif est dû à la maîtrise de certains postes au niveau des charges et une nette amélioration des produits qui sont :

Les charges :

- Autres achats ont connu une baisse de 5 664 514 298GNF en 2015 à 4 943 933 522 GNF en 2016, soit une différence de 720 580 776 GNF.
- Services extérieurs ont également chuté de 21 445 844 172GNF en 2015 à 18 149 546202 GNF en 2016, soit une diminution de 3 296 297 970 GNF.
- Dotation aux amortissements et aux provisions ont aussi baissé de 5 236 147 162GNF en 2015 à 4 897 917 695GNF, soit 338 229 467GNF de diminution.
- Il faut noter que la SNG a enregistré une augmentation de sa dette fiscale et les autres dettes.

Les produits :

- Travaux et services vendus ont fortement augmenté de 53 685 001 147 GNF à 71 023 627 299 GNF, soit une augmentation de 24,41%.
- Le chiffre d'affaires a connu une augmentation nette qui passe de 56 020 140 536 GNF en 2015 à 73 072 425 971 GNF en 2016 GNF, soit 17 052 285 435 GNF d'augmentation.
- La valeur ajoutée est passée de 26 037 206 372GNF en 2015 à 34 359 940 964 GNF en 2016, soit une augmentation de 24,22 %.

La SNG a supporté une masse salariale de 7 008 726 728 GNF en 2016 pour un effectif moyen de 132 travailleurs.

Elle a versé au trésor au titre des dividendes pour le compte de l'exercice 2016, un montant de 2 918 812 235 GNF.

Office Guinéen de Publicité (OGP)

L'Office Guinéen de Publicité est une société publique, son capital social est détenu à 100% par Etat se chiffre à 2 195 421 168 GNF.

Elle a pour mission la production, la diffusion, les communiqués, les annonces, les publi-reportages, les affichages et l'exploitation des droits de tout autre type de publicité. Il est placé sous la tutelle technique du Ministère de la Communication et la tutelle financière du Ministère de l'Economie et des Finances.

Il dispose des organes de gouvernance, notamment le Conseil d'administration et le Commissaire aux Comptes, qui est HIC & PARTNERS. Les états financiers de l'OGP ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes.

En 2016 l'OGP a réalisé un chiffre d'affaires en progression exponentielle de : GNF 21 097 942 949 contre GNF 6 960 182 811 en 2015. Cela a permis à l'office d'enregistrer un résultat net positif de 2 196 633 086 GNF qui est presque le double de l'année précédente, soit 1 190 856 249 GNF.

Pendant les deux exercices passés, l'OGP n'a pas reçu de subvention d'exploitation ou d'investissement.

Ce résultat positif s'explique par un accroissement considérable des produits d'exploitation contre certains postes de charges qui se sont accrus dans une proportion moins importante, ainsi qu'on le constate au niveau des postes ci-après :

Au niveau des Charges :

- Le poste services extérieurs est passé de GNF 2 milliards 821 en 2015 à GNF 10 milliards 308, soit un accroissement de GNF 7,487 milliards, correspondant à 72,6%.
- Le poste autres dettes a connu une augmentation de GNF 43,27%, soit GNF 1 milliard 444.
- Sa dette fiscale a considérablement augmenté, de GNF 2 544 202 069 en 2015 à GNF 4 088 388 847 en 2016, correspondant à 60,69%

Les produits :

- Le chiffre d'affaires est passé de 6 960 182 811 GNF en 2015 à 21 097 942 949 GNF en 2016, soit 14 milliards 137 GNF d'augmentation, soit 67%. Ceci est la concrétisation d'une bonne politique publicitaire qui est par ailleurs son activité principale.
- La Valeur ajoutée augmente de 1 498 154 283 GNF en 2015 à 8 581 634 947 GNF en 2016, soit une augmentation de 7 083 480 664 GNF correspondant à 492,81%.

Société Guinéenne de Patrimoine Minier (SOGUIPAMI)

La Société Guinéenne du Patrimoine Minier est une société publique, elle dispose d'un capital social de 5 000 000 000 GNF. Elle est chargée de la gestion du portefeuille minier de l'Etat et placé sous la tutelle technique du Ministère des mines, et la tutelle financière du Ministère des finances. Elle dispose d'un Conseil d'administration et d'un commissaire aux comptes, le cabinet Audit et d'Expertise Comptable- SARL, qui a certifié les comptes de l'exercice clos au 31/12/2016.

Sa situation financière se présente comme suit :

La société a réalisé un chiffre d'affaires de GNF 13 968 776 177 en 2016, contre GNF 9 056 126 363 en 2015 ; elle a enregistré un résultat net positif de GNF 792 203 355, contrairement à 2015 qui n'a fait l'objet d'aucune mention dans le bilan.

La SOGUIPAMI a un effectif de 21 travailleurs permanents avec une masse salariale annuelle de GNF 1 584 412 160. Toutefois, les autres charges liées au personnel ont subi une réduction sur le fonctionnement de la société comme on le constate :

Au niveau des charges :

- les charges de personnel ont subi une légère baisse, ces charges sont passées de 3 524 616 936GNF en 2015 à 3 154 611 450 GNF en 2016, soit 370 005 486 GNF de moins, dont le motif n'a pas été élucidé.
- Par contre, le service transports s'est considérablement accru, d'environ 873 millions GNF, soit 98,43% d'augmentation ;
- De même, les services extérieurs ont progressé de 3 milliards 954 GNF, soit environ 65,98%.
- Elle doit à l'administration fiscale une dette de 340 395 724GNF en 2016.

Au Niveau des produits :

- Seuls la rubrique travaux services vendus a connu une augmentation remarquable, ils sont passés de 9 056 126 363 GNF en 2015 à 13 968 776 177 GNF en 2016 soit une différence de 4 912 649 814 GNF, correspondant à 35,16% ;

- Elle a, par ailleurs, bénéficié pour les deux années consécutives d'une subvention d'investissement de 4 892 706 998 GNF en 2015 et 916 927 284 GNF en 2016 et d'une subvention d'exploitation pour l'exercice 2016, d'un montant de 500 000 000 GNF, qui semble impacter le résultat.
- La valeur ajoutée a connu une forte amélioration du simple au double, allant de 106 052 437 GNF en 2015 à 250 084 299 GNF en 2016.

Port Autonome de Conakry (PAC SA)

Le Port Autonome de Conakry est une société publique, doté d'un capital social de 180 742 741 300 GNF.

Le PAC a pour missions principales la gestion du domaine immobilier portuaire qui lui est affecté, l'étude et réalisations des travaux d'équipements, d'extension, d'amélioration, de renouvellement et de reconstruction du port et de ses dépendances ainsi que la création et l'aménagement des zones industriels portuaires.

Les tutelles technique et financière sont respectivement assurées par le Ministère des transports et celui des finances. Son conseil d'administration est fonctionnel et le commissaire aux comptes est le Cabinet LNA.

Le PAC emploie un effectif total de 537 travailleurs pour une charge de salaires annuelle en 2016 de GNF 40 108 382 261. Ce personnel est ainsi composé :

- 244 cadres supérieurs, techniciens supérieurs et cadres moyens,
- 72 techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés,
- 221 employés (manœuvres, ouvriers et apprentis).

Le PAC fait partie des organismes publics fleurons, en 2016 il a enregistré un résultat net positif de 10 057 731 558 GNF, qui est le double de celui obtenu l'année précédente, 4 633 580 300 GNF, soit une progression nette de 5 424 151 258 GNF, correspondant à 53,93%.

Ces résultats positifs sont influencés par la maîtrise de certains indicateurs de gestion notamment :

Au niveau des charges :

- Autres achats ont été réduits de 42 080 859 768 GNF en 2015 à 31 498 308 589 GNF en 2016, soit 10 582 551 179 GNF de moins, correspondant à -25,14%

- Services extérieurs ont été revus à la baisse de 144 039 870 190 GNF en 2015 à 99 508 312 475 GNF en 2016, soit 44 531 557 715 GNF de moins, ce qui correspond à -30,91%.
- la perte de change a baissé de façon exponentielle, de 16 724 589 327 GNF en 2015 elle de 2 317 157 514GNF en 2016, soit une réduction nette de 14 407 431 813GNF, correspondant à 86,14%.
- Les Dettes fiscales (TVA facturée non encore reversée) s'élèvent à GNF : 34 763 825 073, qui seront payées au fur et à mesure que les clients s'acquittent.

Au Niveau des produits :

- Le chiffre d'affaires est passé de GNF 217,427 milliards en 2015 à 313,398 milliards en 2016, soit une forte augmentation de l'ordre de 96 milliards, correspondant à 44,22%.
- Les travaux, services vendus ont fortement augmenté de 216 303 589 761 GNF en 2015 à 311 254 347 261 GNF en 2016, soit plus 94 950 757 510 GNF, ceci correspond à 43,89%.
- La valeur ajoutée a, corrélativement aux services vendus, connu une augmentation nette qui passe de 119 265 325 161 GNF en 2015 à 174 878 896 525 GNF pour 2016 GNF, ce qui donne une différence nette de 55 613 571 364 GNF correspondant à 46,63%.

Le PAC au même titre que d'autres sociétés publiques, ne verse aucun dividende à l'Etat actionnaire unique. Le Décret qui change sa structure juridique depuis des décennies l'exonère du versement de dividende et stipule que tous les bénéfices sont versés en report à nouveau.

Toutefois, la Loi 075 du 31/12/2015, relative à la Gouvernance financière sociétés et établissements publics abroge cette exception et en 2017 une résolution du CA devrait être soumise au Ministre des finances pour approbation, car la distribution de dividendes doit obéir aux lois et textes en vigueur.

Actuellement, le PAC multiplie les efforts de gestion, il paye régulièrement ses impôts et taxes à l'administration fiscale, ses cotisations à la CNSS, à l'ONFPP et réalise un programme de formation et de remise à niveau des techniciens et autres employés.

Mieux, le PAC est dans un vaste programme d'investissements dans le cadre du développement de sa zone Est pour un montant d'environ 800 millions de dollars. Il réalise également des investissements complémentaires d'extension des services portuaires tels que la construction de la capitainerie.

Office Guinéen des Chargeurs (OGC)

L'office Guinéen des Chargeurs fonctionnait en établissement Public à caractère Administratif jusqu'au 17 février 2017, suite à un décret qui fixe ses statuts et le transforme en société anonyme. L'OGC est placée sous la tutelle technique du Ministère des Transports et la tutelle financière et la tutelle financière du Ministère des finances. Un Conseil d'administration a été également mis en place, le recrutement du commissaire aux comptes se fera courant 2017.

Sa mission principale consiste à défendre les intérêts des chargeurs sur la chaîne des transports maritimes.

Jusqu'en 2016, les ressources de l'OGC étaient constituées principalement de subventions, notamment les recettes issues de la mutualisation des revenus provenant de l'international cargo trading note for ISPS code (ICTN) et du bordereau de suivi des cargaisons (BSC).

Les montants à percevoir étaient affectés comme suit :

- 40% au titre des prestations de service pour l'assistance technique.
- 60% pour l'Etat représenté par le trésor public, les Directions de la Marine Marchande et de l'office Guinéen des chargeurs.

Les 60% alloués à l'Etat sont répartis comme suit :

- Le trésor Public 40%,
- La Direction de la Marine Marchande 10%,
L'office Guinéen des Chargeurs (OGC)10%.

Volet des recettes :

En 2016, l'OGC a réalisé un résultat comptable de 11 095 912 339 GNF auquel s'ajoute le report de crédit de l'année 2015 de 233 622 388GNF, ce qui donne un résultat net global de 11 329 534 727GNF.

A l'origine, comme tous les EPA, l'OGC présentait un compte financier qu'il déposait à la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Volet des Dépenses :

L'OGC a exécuté des dépenses à hauteur de 11 300 872 459GNF, correspondant à son encaisse réelle ; l'office a supporté des salaires et charges sur salaires de GNF 764 265 000, pour 26 employés toutes catégories.

Il est à noter qu'exceptionnellement en 2016, l'OGC n'a bénéficié d'aucune subvention de l'Etat.

Loterie Nationale de Guinée SAU (LONAGUI SAU)

La LONAGUI SAU est une société anonyme unipersonnelle dont le capital social est de 5 000 000 000 GNF entièrement détenu par l'Etat, actionnaire unique.

Elle est placée sous la tutelle technique de la Présidence de la République et la tutelle financière du Ministère des finances. Elle dispose des organes de gouvernance, son commissaire aux comptes est CADEXCO (Cabinet d'Audit et d'expertise comptable).

En 2016, elle a engrangé un chiffre d'affaires de GNF 369 897 570 954, contre 304 425 490 701 GNF en 2015, qui est légèrement en hausse.

Pour l'année 2016, la LONAGUI SAU a enregistré un résultat net positif de 9 385 308 726 GNF, contre un déficit en 2015 de GNF 5 397 259 315.

Ce résultat est la conjugaison d'un ensemble d'efforts de gestion qui ont abouti à une réduction des charges d'exploitation d'une part et l'accroissement des produits et services vendus d'autre part.

A la clôture de l'exercice 2016 les indicateurs du résultat étaient les suivants :

Montant total des charges et des produits :

- les charges totales d'exploitation ont été de 362 668 097 931GNF,
- les produits d'exploitation (se sont accrus) : 372 362 797 146 GNF

Ce qui a permis d'obtenir ce **résultat net positif de 9 385 308 726 GNF.**

- Les activités socioculturelles ont considérablement chuté par rapport aux autres années de 2 406 286 737 GNF en 2015 à 1 383 755 132 GNF en 2016, soit 50% de réduction ;
- Les autres indemnités et avantages divers se sont accrus d'une manière considérable de 11 000 000 GNF en 2015 à 446 483 148 GNF en 2016, dû à l'augmentation des salaires et le paiement des primes au personnel ;
- Les charges du personnel se sont également accrues pour environ 431millions de francs ;
- La dette sociale (CNSS, OFNPP) a considérablement augmenté pour atteindre GNF 1 112 990 574 en 2016, alors qu'elle était de 39 506 870 à fin 2015 ;

La société a prévu de verser à l'Etat 35 903 314 626 GNF au titre des droits sur les concessionnaires des différents jeux. Une part importante de ce montant a déjà été encaissée par le Trésor public. Il faut faire remarquer qu'elle a fait un effort par rapport à 2015 où elle avait versé 29 467 816 389 GNF au trésor public

La société a payé en 2017 le montant de GNF 3 milliards de dividendes à l'Etat au titre de l'exercice 2016.

Société Guinéenne de palmiers à huile et d'Hévéas (SOGUIPAH)

La Société Guinéenne de palmiers à huile et d'Hévéas est une société publique, dont le capital social est de 40 000 000 000 GNF entièrement détenu par l'Etat, son siège social est à Diécké (Préfecture de Yomou).

Elle a été créée par Ordonnance n° 043/PRG/87 du 28 mai 1998. La Loi L/2003/004/AN a ratifié l'avenant portant Prorogation pour une période de 15 ans les articles 17, 19 et 20 de cette ordonnance portant sur les garanties et les exonérations des impôts, droits et taxes.

Sa tutelle technique est le Ministère de l'agriculture, elle ne dispose pas de Conseil d'Administration. Les états financiers ont été légalisés par un expert-comptable ayant apposé son cachet et sa signature sur les documents financiers, notamment le cabinet Audits Guinée.

La SOGUIPAH a un effectif total de 3 783 travailleurs répartis dans les fonctions ci-après :

- 256 cadres supérieurs ;
- 324 techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés ;
- 3 203 employés, ouvrier, apprentis et manœuvres.

Elle a payé une masse salariale annuelle exercice 2016 à ce personnel de GNF 62 755 950 344.

La contribution de la SOGUIPAH à l'enrichissement national porte principalement sur la création d'emplois pour les paysans dans la culture des palmiers à huile à Diécké, de traitement du palmiste et de la saponification.

Le chiffre d'affaires de la société est passé de GNF 217 032 381070 en 2015 à GNF 250 384 676 516 en 2016, soit une progression de 15,36%.

Toutefois, l'ensemble des charges d'exploitation de l'exercice opposé à l'ensemble des produits d'exploitation donne un résultat net déficitaire de -20 469 187 869 GNF en 2016.

Rappelons que la société avait enregistré un résultat négatif en 2015 de 9 196 684 384GNF, qui s'est fortement aggravé cette année 2016 pour atteindre - 20 469 187 869 GNF, soit -122,57%. Comme on le constate dans le détail des éléments d'exploitation que sont :

Les charges :

Tous les postes de charges ont enregistré une hausse considérable, il s'agit entre autres :

- La dette sociale est passée de 8 298 054 115 GNF en 2015 à 13 766 406 887GNF en 2016, soit une augmentation exponentielle de 65,89% ;

- La dette fiscale de 2016 s'élève à GNF 143 077 179 (sous réserve qu'elle fut payée dès le premier trimestre de 2017) ;
- La dette fournisseurs s'est accrue de 33 465 269 247 GNF en 2015 à 47 475 573 083 GNF en 2016, soit une progression de 41,86% ;
- Achats de matières premières et fournitures liées sont passés de 44 512 624 200GNF en 2015 à 52 114 237 957GNF en 2016, soit un taux de progression de 17,07% ;
- Autres achats se sont également accrus de 46 212 518 015 GNF en 2015 à 57 496 062 545 GNF en 2016, soit une augmentation de 24,41%.

La SOGUIPAH a besoin urgemment d'un Conseil d'administration. Ses statuts doivent également être mis en conformité avec les dispositions de la nouvelle loi sur la gouvernance financière des sociétés et établissements publics et l'OHADA.

Il est à rappeler que la SOGUIPAH bénéficie d'un régime fiscal prévu par la législation guinéenne dans le cadre du code des investissements.

Par ailleurs, il est important de souligner que la SOGUIPAH détient des parts d'actions dans le capital de la SOGGAI à hauteur de 15%, soit 30 000 000 GNF dans un capital social de 200 000 000 GNF. Aucune notification de cette prise de participation à l'actionnaire unique et, nulle part dans les documents cela n'apparaît, ce qui semble étonnant.

Malgré ses pertes successives, la société fait des investissements énormes, plébiscité partout pour ses performances. Cette situation paraît paradoxale.

2.2. SOCIÉTÉS A PARTICIPATION D'ÉTAT

Société de Gestion et d'exploitation de l'Aéroport de Conakry (SOGEAC)

La SOGEAC est une société à participation publique au sein de laquelle l'Etat détient une part majoritaire de 51% du capital social qui est de **2 350 000 000 GNF**. Son activité principale repose sur la gestion et l'exploitation de l'Aéroport de Conakry-Gbéssia et ses dépendances, il est placé sous la tutelle technique du Ministère des transports.

Les documents juridiques, notamment les statuts, de la société sont en harmonie avec les textes de l'OHADA et les lois et règlements en vigueur. Elle dispose de tous les organes de gouvernance et d'un commissaire aux comptes (EY - FFA).

Au cours de l'exercice 2016, la SOGEAC a réalisé un chiffre d'affaires de 121 960 155 262 GNF contre 84 686 761 984 GNF, soit une progression remarquable de 44,01%.

A la clôture de l'exercice, elle a enregistré un résultat net positif de : 12 198 018 687 GNF en 2016 et 152 623 408 GNF en 2015, soit un accroissement de 98,74% GNF. Elle fait partie des fleurons, malgré les difficultés qu'elle a connues pendant la période EBOLA, cette société est parvenue à retrouver sa santé financière.

Elle a versé au Trésor public au titre des dividendes de 2016 un montant de 1 734 milliards GNF en 2017. Une prévision de 2 milliards lui a été attribuée pour l'exercice 2018.

La SOGEAC gère un personnel de 302 travailleurs pour une masse salariale annuelle de : 22 168 122 442 GNF en 2016. Ce personnel est réparti en trois (3) catégories qui sont :

- 47 cadres supérieurs,
- 87 techniciens supérieurs et cadres moyens,
- 147 techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés,
- 21 employés (manœuvres, ouvriers et apprentis).

L'analyse des charges :

- La dette fiscale passe de 3 936 879 699 GNF en 2015 à 12 529 876 596 en 2016 GNF, soit une augmentation de 68, 58 %.
- La dette sociale aussi passe de 168 284 937 GNF en 2015 à 1 136 944 745 GNF en 2016, soit une progression de 85,19%.
- Les autres dettes ont également augmenté de plus de 100%.
- Les découverts bancaires passent de 0 en 2015 à 136 869 059 GNF en 2016.
- Les charges du personnel (salaires et charges sur salaires) sont passées de 22 159 247 008 en 2015 à 30 884 562 163 en 2016, soit une augmentation de 28, 25%.

La SOGEAC a apuré ses dettes fiscales et sociales pour l'exercice 2016 en avril 2017.

Les produits :

- Les travaux, services vendus ont augmenté de 83 198 700 146 GNF en 2015 à 119 972 221 521 GNF en 2016, soit 30,65%.

- Les autres produits sont passés de 422 617 GNF en 2015 à 5 903 255 262 GNF en 2016, soit une augmentation de 99,99%.
- Les reprises sur provisions passent de 2 154 537 613 en 2015 GNF à 0 en 2016.

Il faut noter que la SOGEAC a toujours été régulière sur le paiement de dividendes et elle a remboursé ses prêts rétrocédés conformément aux échéances, 266 698 460 GNF pour 2016.

Société Guinéenne des lubrifiants et d'Emballages (SOGUILUBE)

La SOGUILUBE est une société à participation publique au sein de laquelle l'Etat détient une part de participation de 30% du capital social qui est de 225 000 000 GNF. Son activité principale repose sur la production et la vente des lubrifiants (huiles moteurs) et des emballages. Sa tutelle technique est le Ministère du Commerce et la tutelle financière le Ministère des finances.

La SOGUILUBE dispose des organes de gouvernance, notamment le Conseil d'administration et le Commissaire aux comptes qui est Fiduciaire de Guinée, membre PWC. Les états financiers de l'exercice clos au 31/12/ 2016 ont été certifiés par le commissaire aux comptes.

Au 31/12/2016, la société a réalisé un chiffre d'affaires de GNF 59 448 949 164, qui est en légère baisse par rapport à l'exercice antérieur qui était de 60 763 090 379, correspondant à 2,16%.

La société n'a pas bénéficié de subvention pendant les deux derniers exercices.

Elle emploie 14 travailleurs pour une masse salariale annuelle de GNF 1 735 031 050, répartis comme suit :

- 02 cadres supérieurs,
- 02 techniciens supérieurs et cadres moyens,
- 10 manœuvres ouvriers et apprentis.

Elle a enregistré un résultat net positif de 363 385 520 GNF en 2016, ce résultat est en baisse nette par rapport à celui de l'année précédente qui se chiffrait à 1 767 515 958 GNF.

Malgré ce faible niveau du résultat, en 2017 elle paye à l'Etat au titre des dividendes de 2016, 75 556 000 de GNF.

Cette baisse tendancielle du résultat de la SOGUILUBE s'explique par une variation à la hausse de certains postes de charges qui sont entre autres :

- Les achats de matières premières et fournitures qui ont connu une augmentation de 16,19%, allant de 36 milliards 786 GNF en 2015 à 43 539 milliards GNF en 2106, soit une différence de 7 milliards 053 GNF.
- Les services extérieurs ont subi une augmentation de 2 029 294 200GNF pour 2015 a 3 380 335 334 GNF pour 2016, soit une différence de progression de 1 351 041 134 GNF.
- Les autres charges ont également progressé de 0 GNF en 2015 à 308 508 356 GNF pour l'exercice 2016.
- Les impôts et taxes ont connu également une augmentation qui passe de 236 995 905 GNF en 2015 à 404 835 958 GNF en 2016, soit une différence de 167 840 053 GNF.
- les dettes sociales ont toutefois été épongées en partie, à hauteur de 448 millions, elles s'élevaient à 3,360 milliards en 2015, le solde en 2016 est de 2,912 milliards.

Les produits :

- Au niveau de la vente de produits fabriqués, il y a eu une baisse de 1 314 141 215 en 2016 en valeur absolue.
- La valeur ajoutée a également enregistré une baisse nette qui passe de 8 277 787 672 GNF en 2015 à 4 719 684 963 GNF soit environ 43%.

Soguilube évolue dans un environnement concurrentiel très serré avec les pétroliers qui importent des volumes importants de lubrifiants à moindre coût et les importateurs privés qui mettent sur le marché des produits d'origine diverses qui concourent à la réduction de sa part de marché et de son chiffre d'affaires.

Guinéenne de la large Bande (GUILAB)

La Guinéenne de la large Bande S.A est une société mixte (en cours de transformation). Elle dispose d'un capital social de 227 130 000 000 GNF.

Elle a été créée pour améliorer la gestion des télécommunications en Guinée et l'accès à Internet à haut débit, par la connexion au câble sous-marin en fibre optique. Son capital est provisoirement détenu en majorité par l'Etat (+ de 50%) qui fait du portage en attendant l'arrivée de nouveaux souscripteurs. Elle vient de subir une première transformation courant 2016.Ce nouveau statut juridique lui confère des obligations, notamment de payer des dividendes aux actionnaires.

Les tutelles technique et financière de la GUILAB sont assurées par le Ministère chargé des télécommunications et le Ministère des finances. Elle est gérée par les

organes de gouvernance (CA), et dispose d'un commissaire aux comptes(CC), Auditeurs Associés en Afrique qui a certifié les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2016.

Le personnel de la GUILAB est de 44 travailleurs dont 14 nationaux (GNF 4 443 055 413) et 30 expatriés manœuvres, ouvriers et apprentis (GNF 567 362 183) pour une masse salariale annuelle de GNF 5 010 417 600. A cela s'ajoutent les autres charges sur salaires, ce qui donne un total de charges du personnel de GNF 5 510 749 435 en 2016 contre 5 221 831 013 en 2015, soit une augmentation d'environ trois cent millions correspondant à 5,53%.

En 2016, la GUILAB a généré un chiffre d'affaires annuel de GNF 19 136 600 668, contre GNF 18 832 868 997 l'année précédente.

Malgré le niveau très élevé du chiffre d'affaires au cours des deux exercices, la société a enregistré des résultats négatifs progressifs d'environ huit milliards quatre (8,4 milliards) de GNF correspondant à 5,08%.

La GUILAB a bénéficié d'une subvention d'investissement en 2016 de GNF 2 002 547 097, elle n'a toutefois pas eu de subvention d'exploitation.

Les éléments du compte d'exploitation (charges et produits) sont significatifs, il s'agit des :

Charges d'exploitation :

- Les services extérieurs se sont accrus considérablement, ils sont passés de 1 988 427 350GNF en 2015 à 3 721 614 214 GNF en 2016, soit une augmentation de 1 733 186 864 GNF, correspondant à 46,57%.
- La dette sociale s'est considérablement accrue de 318 128 289 en 2015 à GNF 802 168 565 en 2016, plus de 100%.

Il est évident que la dette sociale concerne directement la prise en charge des primes de santé et de la retraite des travailleurs par la caisse nationale de sécurité sociale.

Produits d'exploitation

Les produits ont fortement baissé par rapport aux charges d'exploitation ce qui est la conséquence du résultat net négatif, comme on le constate :

- Les Autres produits ont baissé de 689 458 160 GNF en 2015 à 587 735 915 GNF pour 2016 soit 14,75%.

- La valeur ajoutée est descendue de 7 355 400 963 GNF en 2015 à 6 756 205 924 GNF pour 2016 GNF, qui donne une différence de 599 195 039 NF.
- Une baisse des revenus financiers de 59 447 000 GNF en 2015 à 18 928 038 GNF soit 68,15% de régression.

Société Guinéenne d'Hôtellerie et d'Investissement (SGHI)

La SGHI est une société anonyme à participation publique au sein de laquelle l'Etat détient 45% du capital social de 2 000 000 000 GNF.

La SGHI est en situation de pertes récurrentes depuis plusieurs années :
-6 295 515 556 GNF en 2015 et -9 352 223 315 GNF en 2016.

Ces pertes consécutives sont sans doute la conséquence d'un problème de gestion qui a entraîné le retrait du partenaire B (Accor Afrique). Les négociations sont en cours en vue du rachat par l'Etat des actions des autres actionnaires (Accor et SFI).

Société de Manutention de Carburant Aviation de Guinée (SOMCAG) :

La SOMCAG est une société à participation publique de petite taille, l'Etat détient les 34% du capital social évalué à 210 000 000 GNF, sa tutelle technique est assurée par le Ministère des transports. Elle dispose d'un CA et d'un commissaire aux comptes, FFA membre d'ERNEST& Young qui a certifié les comptes financiers arrêtés au 31/12/2016. Son activité principale est l'avitaillement en carburant aviation des aéronefs qui desservent l'aéroport international de Conakry – Gbéssia.

Elle emploie 13 travailleurs pour une masse salariale annuelle de : 1 068 360 454, la SOMCAG ne reçoit pas de subventions.

Son activité, qui est tributaire de la desserte de l'aéroport, a généré un chiffre d'affaires de GNF 4 764 866 000 en 2016, contre 7 471 011 000 en 2015, soit une baisse d'activité de 36,2%.

En 2016, elle a enregistré une perte nette de -330 476 708 GNF, contrairement à 2015 dont le résultat était positif et s'élevait à 1 671 082 173 GNF. L'Etat avait reçu 50 000 000 GNF de dividendes.

La Banque Sahélo-sahélienne pour l'Industrie et le Commerce (BSIC-GUINEE SA)

Le Groupe de la Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce – Guinée SA est une société bancaire à participation publique au sein de laquelle l'Etat ne détient que les 2,5% du capital du Groupe, qui sont toujours pas entièrement libérés.

La BSIC-Guinée à l'instar des autres banques de la place dispose d'un capital social de 100 000 000 000 GNF.

Elle emploie 89 travailleurs ainsi composée :

- 19 cadres supérieurs,
- 14 cadres moyens et
- 56 cadres subalternes pour une masse salariale annuelle en 2016 de : GNF 14 322 905 000 GNF.

En 2015 et 2016, elle a enregistré successivement des résultats nets positifs de 5 750 664 000 GNF et de 11 226 530 000 GNF presque du simple au double.

En attendant de libérer sa part de participation au capital du groupe, l'Etat guinéen ne reçoit pas de dividendes, ses parts non perçus constituent un manque à gagner.

Comme toutes les banques de la place, la tutelle technique est la BCRG, l'Etat et le Commissaire aux comptes est PWC&COOPERS.

Société Guinéenne des Pétroles (SGP) :

La Société Guinéenne des Pétroles est une société à participation publique au sein de laquelle l'Etat ne détient que 7% du capital qui s'élève à 5 178 180 000 GNF détenu majoritairement par des privés étrangers (les sociétés pétrolières) et des privés guinéens.

Son activité principale est la gestion et la distribution des stocks de carburant importés par les différents pétroliers qui sont actionnaires au sein de la société. Sa tutelle technique est le Ministère du commerce.

Elle dispose de tous les organes de gouvernance (le CA, le Commissaire aux Comptes qui est PWC & COOPERS).

La société emploie 79 travailleurs dont 14 cadres supérieurs, 9 techniciens agents de maîtrise et ouvriers, 56 employés, manœuvres, ouvriers et apprentis. Elle paye une masse salariale annuelle de GNF 12 937 063 000.

En 2016, son activité a généré un chiffre d'affaires de GNF 208 265 951 995 en hausse de 40,49%, par rapport à l'exercice précédent (GNF 148 237 387 972).

L'activité a généré en 2016 une valeur ajoutée de GNF 179 133 731 305, contre GNF 113 712 507 933 l'année d'avant, soit une progression de 57%.

La SGP fait partie des sociétés fleurons, sa situation financière est satisfaisante. Elle a enregistré respectivement en 2015 et 2016 des résultats nets positifs de : 91 342 025 238 GNF et 50 740 767 394 GNF et verse régulièrement des dividendes à l'Etat.

Les dettes fiscales au 31/12/2016 sont de GNF 70 618 360 878 ,et les dettes sociales (CNSS) au 31/12/2016 sont de GNF 576 593 899.

Elle doit payer au trésor public à fin 2017, au titre des dividendes de 2016, 10 000 000 000 GNF, dont plus de 5 754 547 590 sont déjà versés en acompte pour l'exercice 2016.

La Banque Internationale pour le Commerce et Industrie de Guinée (BICIGUI)

La Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de Guinée est une société à participation publique au sein de laquelle l'Etat ne détient que 7, 5% du capital qui s'élève à 100 milliards GNF, détenus majoritairement par des privés étrangers (BNP PARIBAS) et guinéens.

La BICIGUI fait partie des fleurons, sa situation financière est reluisante.

Pour l'exercice 2016, elle a enregistré un résultat net positif de 63, 798 milliards. Elle a versé en 2017 au Trésor public au titre des dividendes de 2016, le montant de 3, 520 milliards GNF.

Il faut noter qu'avant la dilution d'une partie des actions de l'Etat de 15% à 7,5%, lors de l'augmentation du capital de 50 milliards GNF à 100 milliards, cette institution financière versait au trésor public plus de 10 milliards de dividendes par an.

Banque Populaire Marocco Guinéenne (BPMG)

La Banque Populaire Marocco Guinéenne est une Société Anonyme Coopérative à capital variable avec Conseil d'administration. Elle est engagée, depuis plus de 20 ans dans la promotion des activités de la Banque auprès de toutes les franges de la clientèle et a contribué au développement économique et social de la Guinée.

Le capital social après augmentation est fixé à 100 milliards GNF intégralement souscrit et libéré par le groupe des fondateurs composé essentiellement de la BCP pour 77, 24%, de l'Etat de Guinée pour 21, 62% et les privés guinéens pour 14%. Elle est une filiale de la Banque centrale populaire du Maroc.

En 2016, le Ministère de l'Economie et des Finances a notifié son accord d'arrimage capitalistique de la BPMG à l'Atlantic Business International (AIB), dont le Groupe de la Banque Centrale populaire est actionnaire de référence et en assure la gestion.

Elle a versé en 2017 au Trésor public au titre des dividendes de 2016, le montant 3, 800 milliards GNF.

La BPMG a payé à l'administration fiscale au titre de l'exercice 2016 le montant de 2, 775 milliards GNF.

LafargeHolcim Guinée S.A (Ex Ciments de Guinée)

LafargeHolcim Guinée est une société à participation publique au sein de laquelle l'Etat détient à date une part de 17,05% du capital social qui est 26 741 000 000GNF (en reconstitution).

Son activité principale est la production et la distribution du ciment à base de matières premières importées. La société LafargeHolcim évolue dans un environnement économique très concurrentiel, elle est en face de quatre autres cimentiers de renommée internationale qui produisent et vendent le ciment en Guinée.

Ses tutelles technique et financière sont le ministère de l'industrie et des finances, elle dispose des organes de gouvernance, son commissaire aux comptes est le cabinet Audits Guinée qui a certifié les comptes de l'exercice clos au 31/12/2016, sans réserve.

La Société LafargeHolcim a un effectif de 113 travailleurs dont 103 Hommes et 11 Femmes, qui ont perçu une masse salariale totale annuelle de GNF 18 564 294 000 pour le compte de l'exercice 2016.

Cette situation de LafargeHolcim Guinée ces dernières années est très mitigée, elle a présenté consécutivement des résultats nets négatifs de -37 271 202956 GNF en 2015 et de -39 125 524 700 GNF en 2016.

L'examen de la situation des charges et des produits se présente comme suit :

Les charges :

- Achats de matières premières et fournitures sont passés de 99 623 429 560 GNF en 2015 à 103 931 250 445 GNF en 2016, soit une augmentation de 4 307 820 885 GNF, correspondant à :
- Services extérieurs ont connu une augmentation de 13,79% correspondant à 1 006 625 093 GNF, elles sont passées de 7 294 668 052 GNF en 2015 à 8 301 293 145 GNF en 2016.
- Les charges de personnel se sont accrues de 16 186 672 471GNF en 2015 à 20 622 458 728 GNF en 2016, soit une augmentation de 21, 50%.

- La dette fiscale qui a baissé de GNF 17 342 197 618 GNF en 2015 à GNF 8 547 631 682 en 2016, soit environ de la moitié.

Les produits :

- Le chiffre d'affaires a fortement baissé, de 201 790 843 706 GNF en 2015 il est tombé à 175 797 400 573 GNF pour 2016, soit une baisse de -13, %.
- Les Autres produits ont fortement chuté de 6 920 819 983 GNF en 2015 à 242 098 172 GNF en 2016, soit une baisse de 96,5%.

En plus des résultats négatifs consécutifs pour les deux exercices, la Société LafargeHolcim Guinée est également confrontée à de multiples actions en justice intentées contre elles par les actionnaires minoritaires. Toutefois, des efforts sont en cours pour améliorer la performance de la société.

La Société Activa S.A (UGAR)

La Société Activa Vie S.A est une société d'assurance à capital mixte de 10 milliards GNF, au sein duquel l'Etat détient 34%.

La Société Activa vie a réalisé un résultat positif de 5 154 327 433 GNF en 2015, contre 2 601 147 182 GNF en 2016, soit une baisse de 49,53%.

Les charges fiscales ont fortement baissé en 2016 passant de 2 806 509 338 GNF à 241 880 879 GNF. Cette baisse est due au règlement effectué par la société vis à vis de l'administration fiscale.

Elle a payé au trésor public, au titre des dividendes, de l'exercice 2016 le montant de 1 155 000 000 GNF.

Activa Vie SA

La Société UGAR Vie S.A est une société d'assurance et de réassurance à participation publique dans laquelle, l'Etat détient 34% du capital social de 10 milliards GNF, la Société UGAR vie a réalisé un résultat positif de 6 501 737 348 GNF en 2015, contre 7 294 361 311 GNF en 2016, soit une progression de 10,87%

Elle a payé au trésor public au titre des dividendes de 2016, le montant de 363 000 000 GNF.

Société de distribution des chaînes de Télévisions (SODITEV)

La SODITEV est une Société à participation publique dans laquelle l'Etat ne détient que 1,2 %. Elle est dans une situation de faible activité depuis plusieurs années suite à la forte concurrence à laquelle elle est confrontée dans le secteur de la diffusion des chaînes de télévision (Canal+, Star Time, etc.).

Il faut noter que suite à la faible participation dans le capital de cette société, l'Etat ne siège plus au Conseil d'administration.

Les sociétés SIGUICODA, SALGUIDIA, SAKOBA, SOTELGUI, SOTRAGUI, CPTI, CFZ, SOMIDRAT, SGC et BADAM sont à l'arrêt. Par conséquent, elles ne sont pas en mesure de fournir les états financiers.

Le Crédit Rural de Guinée : (CRG)

Le Crédit Rural de Guinée (CRG SA) est une Institution de micro finances à participation publique, dont le capital social se chiffre à 8.000.000.000 GNF, son siège social est à Conakry. Il a des succursales dans presque toutes les grandes villes de la Guinée. Ses tutelles technique et financière sont assurées par la BCRG et le Ministère des finances. Elle dispose des organes de gouvernance, mais les documents reçus (situation financière) ne sont pas certifiés par le commissaire aux comptes.

Sa situation financière n'est pas reluisante. Ces deux derniers exercices ont enregistré des résultats nets négatifs de -4 855 576 455,33 GNF en 2015 et -1 128 185 447,60 en 2016.

Ces pertes récurrentes sont un mauvais indicateur pour la gestion de la société.

Au niveau des charges :

Malgré une baisse remarquable de certains postes de charges en 2016, qui ont permis de réduire le niveau de la perte, la gestion de celles-ci doit être revue davantage à la baisse, c'est notamment :

- Les charges financières qui sont passées de 12 227 132 489 GNF en 2015 à 8 119 352 000 GNF en 2016, soit une baisse de -33,59 % ;
- Les Transports et déplacements sont revus également à la baisse de 4 778 920 287 GNF en 2015 à 1 534 141 300 GNF en 2016, soit une réduction considérable de -67,89% ;
- Frais de formation et d'éducation, des études et de recherche ont chuté de 2 365 509 868 GNF en 2015 à 143 050 000 GNF en 2016 soit une baisse -93,95%.
- Les charges sociales sont passées de 1 323 694 501 GNF en 2015 à 810 097 507 GNF en 2016, soit une baisse de -38,80%.

Au niveau des Produits :

A l'inverse des charges, les produits se sont considérablement accrus au cours de l'exercice 2016, il s'agit de :

- Autres Produits financiers ont subi une augmentation exponentielle de 7 250 670 269 GNF en 2015 à 37 426 588 178 GNF en 2016, soit 416,18%.
- Les Produits exceptionnels ont augmenté de 115,69%, un peu plus du double, 2 069 626 947 GNF en 2015, ils ont atteint 4 464 014 922 GNF en 2016.
- Autres Produits exceptionnels sont passés de 1 927 350 202 GNF en 2015 à 4 333 374 632 GNF en 2016, soit une hausse de 124,83%.

Nous estimons que le CRG doit fournir davantage d'efforts de gestion afin d'arriver à un équilibre financier pour produire des résultats positifs.

Il ne faut pas perdre de vue que cette institution de micro finances est un instrument national de réduction de la pauvreté dans les milieux ruraux avec pour objectifs d'octroyer des crédits à faible taux d'intérêt aux paysans pour leur permettre de les fructifier et subvenir à leurs besoins primaires.

Par ailleurs, un rapport de gestion consolidé de la Direction Générale et du Conseil d'Administration devrait donner des justifications sur les causes réelles de ces pertes et présenter des mesures de correction à court et moyen terme.

2.3. EPIC

Pharmacie Centrale de Guinée (PCG)

La Pharmacie Centrale de Guinée est un Etablissement à caractère Industriel et Commercial (EPIC) avec un capital social de 6 915 065 682 GNF. Ce capital doit subir une augmentation, conformément aux textes règlementaires, par les apports en nature de l'Etat qui, fort malheureusement ne sont pas inventoriés systématiquement pour être évalués par un commissaire aux apports et intégrés au capital.

Elle assure une mission délicate de service public, qui est l'approvisionnement en médicaments essentiels et la formation des structures sanitaires de l'Etat. Sa tutelle technique est le Ministère de la santé et la tutelle financière le Ministère des finances. La PCG dispose d'un Conseil d'administration et d'un commissaire aux comptes qui est EPSILONE- audit & conseil, qui a certifié les états financiers au 31/12/2016.

En 2016, la PCG a bénéficié d'une subvention d'exploitation de GNF 139 184 000, en 2015 et en 2016 elle a reçu une subvention d'investissement d'un montant identique de GNF 827 883 000.

Elle gère un effectif de 56 travailleurs avec une masse salariale annuelle de GNF 1 922 223 094, répartie en 23 cadres supérieurs, 21 techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés et 12 employés (manœuvres, ouvriers et apprentis).

En 2016, elle a réalisé un chiffre d'affaires de GNF 19 797 853 337 qui est en légère hausse par rapport à l'exercice précédent de GNF 19 236 770 743.

La situation financière de la PCG s'est nettement améliorée en 2016, elle a enregistré un résultat net positif de 2 817 252 430 GNF, contrairement à 2015 qui était négatif de -3 075 680 826 GNF.

Certes, ce résultat ne couvre pas le déficit antérieur, la situation est tout de même encourageante du fait des efforts déployés pour arriver à ce résultat.

La PCG évolue dans un environnement médico-pharmaceutique complexe et non maîtrisé du fait de la concurrence des importateurs grossistes répartiteurs de produits agréés.

La PCG a présenté un compte d'exploitation dont les indicateurs ont concouru au résultat suivant :

Au niveau des charges :

Globalement les charges ont été maîtrisées, elles ont enregistré une nette baisse, ce qui, du reste a permis, à la PCG de présenter un résultat positif bien que faible par rapport à 2015 qui était déficitaire.

- La PCG reste devoir à l'administration fiscale une dette qui s'élève à 23 540 452 GNF ;
- Les achats de marchandises ont connu une baisse de 1 317 706 787 GNF (10 684 033 904GNF en 2015 et 9 366 327 117GNF en 2016) ;
- Les transports ont connu une diminution de 4 269 135 862GNF en 2015 à 3 259 407 771 GNF pour 2016, soit une différence de 1 009 728 091 GNF.
- Les autres charges ont également baissé de 794 643 374 GNF en 2015 à 270 271 066 GNF pour l'exercice 2016, soit une différence de 524 372 308 GNF.

Au Niveau des produits :

- Les travaux et services vendus constituent la seule rubrique qui a impacté le résultat de manière remarquable. Ils ont connu une augmentation de 5 639 233 144 GNF en 2015 à 8 911 352 357 GNF en 2016, soit une différence de 3 272 119 213 GNF, correspondant à 36,71%

Par ailleurs, la PCG a bénéficié d'une subvention d'exploitation en 2016 de 139 184 000 GNF, contrairement à l'année précédente pendant laquelle elle n'a

obtenu aucune assistance de la part de l'Etat. Cette subvention a joué le rôle de catalyseur dans l'obtention de ce résultat positif.

Office de la Poste Guinéenne (OPG)

L'Office de la Poste Guinéenne est un Etablissement à caractère Industriel et Commercial (EPIC) en cours de transformation en société publique. Il dispose d'un capital social de 3 000 000 000 GNF.

Il assure une mission de service public relatif aux opérations postales en République de Guinée et avec l'étranger. Il dispose des organes de gouvernance et de gestion.

Ses tutelles (technique et financière) sont assurées par le Ministère des Postes et Télécommunications et le Ministère des finances. Elle dispose des organes de gouvernance, notamment d'un Conseil d'administration et d'un Commissaire aux comptes, Audit financier & Conseil- SARL, qui a certifié les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2016.

Sa situation financière n'est pas reluisante, négative sur deux exercices consécutifs, en 2016, elle a réalisé un chiffre d'affaires de GNF 4 555 252 415. Malgré ce chiffre d'affaires, relativement important, l'OPG a enregistré un résultat net négatif de - 21 143 480 GNF. Ce déficit est tout de même moins important que celui de 2015, qui était de -502 451 453 GNF. Les indicateurs de gestion qui ont le plus influencé ce résultat sont entre autres :

Au niveau des charges :

- La masse salariale annuelle en 2016 est de GNF 787 056 148 contre 808 613 202 en 2015, soit une réduction de GNF 2,55%.
- Les impôts et taxes ont connu une augmentation allant de 8 063 072 GNF en 2015 à 73 902 500GNF en 2016, l'OPG reste devoir à l'administration fiscale un montant de 34 638 101GNF.
- Les autres charges ont été multipliées presque par deux, allant de 1 027 103 762GNF en 2015 à 2 013 509 203 GNF en 2016 , correspondant à 96%.
- Les dotations aux amortissements ont augmenté du simple au double de 590 517 650 GNF en 2015 à 1 148 332 476 GNF pour l'exercice 2016. Malgré la reprise sur provision de 779 millions qui ont conforté sensiblement la trésorerie, l'OPG est déficitaire.
- Les dettes financières diverses ont plus que doublé allant de 37 900 000GNF en 2015 à 81 700 000 GNF pour l'année 2016, soit 115,56%.
- Les autres dettes s'élèvent à 10 020 927 522 GNF ;

- L'OPG reste devoir au titre des dettes sociales à la CNSS 196 108 953 GNF ;
- Les reports à nouveau négatifs sont la conséquence des pertes successives enregistrées au cours des exercices précédents, ils sont aujourd'hui de – 920 707 156 GNF.

Au Niveau des produits :

- Les travaux et services vendus se sont légèrement accrus. Ils sont passés de 3 901 en 2015 à 4 milliards 150 GNF, en 2016, soit une augmentation de 6,38%.

L'OPG a bénéficié successivement d'une subvention d'exploitation en 2015, de 1 000 000 000 GNF, et en 2016 de 250 000 000, soit le quart ; puis d'une subvention d'investissement de 465 752 667 GNF la même année.

Office National du Tourisme (ONT)

L'Office National du Tourisme est un établissement à caractère industriel et commercial (EPIC). Aussi, il a un capital social de GNF 8 000 000 000. Elle relève de la tutelle technique du Ministère en charge du Tourisme.

Les états financiers fournis ne nous permettent pas de faire une analyse dynamique de l'organisme parce que les informations financières sont incomplètes et portent uniquement sur l'exercice 2016. Alors que ces informations devaient tout au moins être présentées sous la forme année n et n-1, cette présentation n'est pas conforme aux principes et de la méthodologie comptables.

Toutefois, il faut noter que les états financiers présentés font apparaître des charges totales d'exploitation de GNF 2 908 788 042, contre un total des produits d'exploitation de GNF 3 326 239 407, ce qui a permis de dégager un résultat net positif de 417 451 365 GNF en 2016. Ce résultat a été validé par le commissaire aux comptes qui est HIC & PARTNERS.

Par ailleurs, l'ONT ne dispose pas à présent de Conseil d'administration fonctionnel parce que la liste des administrateurs proposés par les différentes structures n'a pas été validée par la tutelle technique.

En matière de gouvernance, l'ONT doit subir une transformation juridique et ses statuts doivent être mis en harmonie avec la loi 075 et les textes harmonisés de l'OHADA.

Fonds d'Entretien Routier (FER)

Le Fonds d'Entretien Routier est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) en cours de transformation en société publique. Ses tutelles

technique et financière sont assurées par le Ministère des travaux publics et le Ministère des finances.

L'activité principale du FER est de recueillir les redevances sur la TSPP et d'administrer les fonds destinés à l'entretien du réseau routier.

Les produits du FER proviennent essentiellement des recettes affectées sur la vente des produits pétroliers.

Pour l'exercice 2016, les postes de charges ont augmenté de manière exponentielle, il s'agit des :

- dettes fournisseurs qui passent du simple au triple, de 25 901 900 385 GNF en 2015 à 81 994 488 373 GNF en 2016, soit 68,41% ;
- services extérieurs se sont accrus de 147 976 654 216 GNF en 2015 à 189 360 296 228 GNF l'exercice 2016, soit 17,10% ;
- Les autres charges ont évolué de 554 741 821GNF en 2015 à 977 235 751GNF en 2016, soit 43,23% d'augmentation ;
- Les Charges de personnel se sont accrues de 2 527 868 453GNF en 2015 à 3 265 087 455 GNF, soit 22,32% d'augmentation. Ce qui, à notre sens, mérite une attention particulière de la gouvernance. Les justifications des effectifs, la catégorisation du personnel, etc. devraient être annexés aux états financiers.
- Le fer ne reçoit pas de subvention autre que les redevances, il exécute les dépenses à concurrence des recettes (redevances).

Le compte d'exploitation de 2016 est équilibré en charges et en produits à 203 141 541 524 GNF. Il dégage un résultat nul, autrement dit tous les produits ont été dépensés à hauteur des charges au franc près. Une telle présentation ne répond pas aux normes comptables OHADA et au Plan comptable national. Ses textes juridiques et comptables doivent être mis en harmonie avec les lois et règlements en vigueur.

2.4. AUTRES

Société de Gestion du Backbone (SOGEB)

La Société de Gestion du Backbone est une entreprise constituée pour répondre aux exigences d'Eximbank. Elle ne répond ni administrativement, ni juridiquement aux critères d'une société selon les textes de l'OHADA et de la Loi 075 portant Gouvernance des sociétés et établissements publics.

Le capital n'est pas libéré, elle ne dispose pas de commissaire aux comptes. Le Conseil d'administration n'a tenu qu'une seule session pour valider le budget de fonctionnement de la société à hauteur de 9,5 milliards GNF, qui n'a jamais été décaissé par faute de trésorerie.

A date, la société est lourdement endettée, son passif exigible se présente comme suit :

- Salaires du personnel non payés depuis (12 mois) ;
- Loyer non payé depuis 8 mois avec mise en demeure de payer d'ici à la fin septembre 2017, faute de quoi les locaux lui seront retirés ;
- Des factures d'eau, d'électricité et de téléphone non payées depuis 10 mois ;
- Des prestations (nettoyage, gardiennage) en souffrance.

Si l'Etat n'intervient pas en urgence, cette société risque de fermer par manque de ressources pour son fonctionnement.

3. RECOMMANDATIONS

- 1- Faire un diagnostic approfondi des entreprises en situation de déficits chroniques et récurrents ;
- 2- Procéder à une recapitalisation des sociétés concernées ;
- 3- Procéder à un assainissement des relations financières entre les sociétés et l'Etat et entre les sociétés elles-mêmes ;
- 4- Mettre en place dans les meilleurs délais les Conseils d'administration au sein des 2 sociétés (SEG, SOGUIPAH) qui n'en disposent pas ;
- 5- Rendre opérationnel les Conseils d'administration qui ne le sont ;
- 6- Mettre en place un mécanisme pour assurer systématiquement la production et la publication annuelle du rapport financier consolidé à annexer à l'avant-projet de loi des finances ;
- 7- Améliorer la supervision technique et financière de ces entreprises.

ANNEXE : *Liste des Entreprises Publiques et EPIC*

